

CONSTRUCTION OU AMÉNAGEMENT DE SALLES POLYVALENTES, CULTURELLES, DE RÉUNION ET LOCAUX PÉRISCOLAIRES

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) BOURG DE VISA Création d'une salle polyvalente au stade SUMR/00001342	360 000 €	110 000 €	-	22%	<u>24 200 €</u>
<u>Observation</u> : La dépense subventionnable est limitée à 110 000 € HT pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).					

COMMUNE OPÉRATION CADRE CONTRACTUEL	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
2) ESCATALENS Création d'une salle multi-usages au RDC de 4 logements communaux SUMR/00000859	456 540 €	306 540 €		22%	<u>67 438 €</u>

2^{ÈME} TRANCHE

COMMUNE OPÉRATION CADRE CONTRACTUEL	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
3) ST VINCENT D'AUTÉJAC Rénovation de la salle des fêtes – 2 ^{ème} tranche SUMR/ACO04048	207 363 €	12 556 €* 	45%	5 650 €
<u>Observation</u> : La commission permanente a déjà accordé une aide de 58 500 € au titre d'une première tranche de dépense subventionnable plafonnée à 130 000 € HT. *La dépense subventionnable de la seconde tranche est ramenée à 12 556 € au lieu de 77 363 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				

TOTAL..... 97 288 €

Le Président,

Christian ASTRUC